



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Vingt-quatrième Réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/24)**
(Réunion virtuelle, 02 – 04 novembre 2021)
**Point 2 de l'ordre du jour : Examen des mesures prises par l'APCC/6 sur l'APIRG/23
Conclusions et Décisions**
Conclusions/Décisions de la 23^{ème} Réunion de l'APIRG en liaison avec l'ARC-TF
(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
Ce document présente les résultats de la réunion APIRG/23 en lien avec les sujets de l'APCC ainsi que les conclusions de la réunion APCC/6 du 11 octobre 2021. La suite à donner par la réunion fait l'objet du paragraphe 3	
RÉFÉRENCE(S) : ▪ Rapport de la Réunion APIRG 23	
<i>Objectif(s)</i>	A - Sécurité
<i>stratégique(s)</i>	B - Capacité et efficacité Modules KPI ASBU et modules B0 connexes

1. INTRODUCTION

1.1 Le Comité de coordination des projets du Groupe régional Afrique et Océan indien de planification et de mise en œuvre (APCC) a été mis en place en tant que structure de l'APIRG, lors de la réunion extraordinaire qui s'est tenue en Zambie en 2014. L'objectif principal de l'APCC est d'entreprendre des tâches qui représentaient un défi croissant, notamment la réduction du volume de documents à examiner lors des réunions de l'APIRG à des niveaux gérables, la réalisation de certaines tâches entre les réunions de l'APIRG en vue de faciliter la continuité et l'efficacité de la mise en œuvre, et le soutien de la coordination requise entre l'APIRG et le RASG-AFI. L'APCC est composé d'un Président et d'un Vice-président élus, du Secrétaire de l'APIRG, de responsables de Sous-groupes élus par les États et des Secrétaires des Sous-groupes. Le Groupe a tenu jusqu'à présent six réunions.

1.2 La réunion de l'APCC/6 s'est tenue virtuellement le 11 octobre 2021 pour discuter, entre autres, du Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre de la navigation aérienne régionale, des résultats de l'AAO/SG4 et de l'IIM/SG4, de l'élaboration du projet d'ordre du jour de la réunion APIRG/24, de l'attribution des responsabilités et la fixation des délais pour l'élaboration des documents de travail et d'information (WPs et IPs) de l'APIRG/24, des termes de référence (TDR) et de la composition de l'APCC, des futurs programmes de travail et du calendrier des prochaines réunions de l'APIRG et de ses organes auxiliaires, et de l'élaboration du Rapport annuel sur la navigation aérienne de l'APIRG.

2. ANALYSE

2.1 La réunion a reconnu et apprécié les progrès réalisés jusqu'à présent dans la coordination et la conduite des activités de l'APCC. La réunion a reçu et examiné les rapports de l'AAO-SG et de l'IIM-SG respectivement. Elle a également reconnu la mise en œuvre de certaines conclusions et décisions concernant l'APIRG et ses organes auxiliaires.

2.2 La réunion de l'APCC a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions/Décisions de l'APIRG/23, a identifié celles qui demeurent valides et les actions requises de la part des États, des organisations régionales et des bureaux régionaux de l'OACI pour faciliter et soutenir davantage leur mise en œuvre effective.

2.3 La réunion a rappelé les discussions de l'APIRG/23 concernant les mécanismes et les possibilités de financement des projets de l'APIRG et les exigences de la Banque africaine de développement (BAD) concernant les possibilités de financement des projets régionaux qui comprennent :

- a) l'approche régionale préférée ;
- b) l'encouragement de l'engagement du secteur privé par le biais du PPP ;
- c) le cofinancement ;
- d) les projets inclus dans un Plan directeur.

2.4 La réunion a spécifiquement pris note d'une conclusion nécessitant une action de la part de l'APCC comme suit :

Conclusion 23/22 de l'APIRG/23 : Ensemble de projets IIM pour le financement

Afin de faciliter le financement des projets IIM :

- a) **les Équipes des Projets doivent accélérer la finalisation de la documentation de lancement des projets (description, organisation, mandat, analyse de rentabilité, plans, questionnaires, liens entre les projets....) et l'estimation du coût des projets pour examen par l'APCC et l'APIRG ;**
- b) **l'APCC doit examiner l'ensemble consolidé des projets IIM pour soumission à l'APIRG ; et**
- c) **le Président de l'APIRG, assisté par le Secrétariat et l'AFCAC, assure la promotion de l'ensemble des projets IIM auprès des organismes de financement.**

2.5 La réunion a reconnu l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets APIRG, a examiné les projets IIM consolidés et a demandé au Secrétariat de présenter les projets à la réunion APIRG/24 pour approbation.

2.6 En ce qui concerne la mise en œuvre des Modules ASBU, conformément à la Sixième Édition du GANP, la réunion a noté les changements importants proposés par la Sixième Édition du GANP et a identifié la nécessité pour la région AFI d'aligner le Plan régional de navigation aérienne sur le GANP. Afin d'intégrer les changements proposés par la Sixième Édition du GANP et leur impact sur les Plans régionaux et nationaux, la réunion a demandé aux Coordinateurs des Équipes de projet de l'AAO et de l'IIM d'aligner les références des projets sur la Sixième Édition des groupes, fils et modules du GANP d'ici le 31 décembre 2021.

2.7 La réunion a discuté et reconnu la pertinence de l'introduction de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans l'aviation et a proposé l'intégration de la RDI dans le Programme de travail de l'APIRG.

2.8 La réunion a pris acte des actions entreprises conformément à la Conclusion 23/28 de l'APIRG/23 relative à l'élaboration de Plans de contingence de cendres volcaniques et à la conduite d'exercices en cas de cendres volcaniques dans la région AFI, et a examiné la proposition de mettre en place le Groupe de pilotage des exercices en cas de cendres volcaniques de l'AFI en vue de coordonner les activités d'exercice en cas de cendres volcaniques dans la région, conformément aux directives figurant dans le Doc 9766 de l'OACI – Manuel sur la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW, Annexe F). La réunion a formulé, en conséquence, la décision suivante :

Projet de Décision 6/01 de l'APCC – Création du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques, de l'AFI

Afin d'assurer la coordination des activités de l'exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI, le Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de l'AFI est établi conformément à ses termes de référence joints en annexe.

2.9 La réunion a examiné et approuvé les propositions d'activités des sous-groupes de l'AAO et de l'IIM, de l'APCC et de l'APIRG pour la période allant jusqu'en décembre 2022.

2.10 Lors des débats sur les dispositions relatives à l'adhésion à l'APIRG, telles qu'énoncées dans le Manuel de procédure de l'APIRG, la réunion a reconnu le soutien continu de l'IATA et de la CAFAC aux activités de l'APCC et a convenu d'inclure les acteurs du secteur comme membres de l'APCC. La réunion a par conséquent approuvé le projet de décision ci-après :

Projet de décision APCC 6/02 : Adhésion à l'APCC

Afin de tirer parti des contributions de la CAFAC et du secteur, la qualité de membre de l'APCC est élargie à la CAFAC et à l'IATA en tant que représentants du secteur.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans ce document ; et
- b) approuver les projets de décisions de l'APCC/6 et les conclusions des réunions AAO/SG4 et IIM/SG4.

---FIN---